

**Délibération n° 16 -2021.**

Nombre de membres du Conseil d Administration en exercice: 17

Nombre de membres du Conseil d Administration présents: 10

Nombre de votants: 11

Date de la convocation: 31 août 2021

**Président:** M. Charles DAYOT

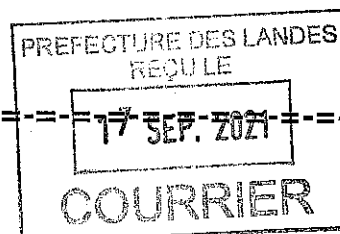
**Présents:** Monsieur Charles DAYOT, Madame Marina BANCON, Monsieur Dominique BURUCOA, Madame Claudie BREQUE, Madame Éliane DARTEYRON, Monsieur Philippe DE MARNIX, Madame Véronique GLEYZE, Monsieur Pierre-Matthieu KAHN, Madame Delphine SALEMBIER, Monsieur Serge TAUZIET.

**Absents excusés:** Madame Véronique BELIOT-FOY, Monsieur Frédéric CARRERE, Madame Marie LAFITTE, Monsieur Renaud LAGRAVE, Monsieur Julien PARIS.

**Absents:** Monsieur Pierre MALLET, Madame Françoise DUBERGEY.

**Pouvoirs:** Monsieur Frédéric CARRERE donne pouvoir à Madame Véronique GLEYZE

**Secrétaire de séance:** Madame Delphine SALEMBIER



**Nature de l'acte: 8.9 Culture**

Objet: Création de deux nouveaux tarifs pour le jeune public à compter du 1er septembre 2021 pour la Saison culturelle 2021/2022 du Théâtre de Gascogne.

**Rapporteur:** Monsieur Charles DAYOT

**Note de synthèse et projet de délibération:**

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'adopter deux nouveaux tarifs de la saison 2021/2022 du Théâtre de Gascogne pour le jeune public, à rajouter à la précédente délibération du 27 mai 2021 fixant les tarifs de la saison 2021/2022.

Il est proposé de créer:

- un tarif de 5 € comprenant la prise en charge du bus par le Théâtre de Gascogne pour le tarif jeune public, dans les établissements de l'Agglomération de Mont de Marsan exclusivement
- d'élargir le tarif de 3 € ou 5 € (avec bus) pour le jeune public pour les spectacles listés dans le programme «Artistes en Communes» et pour les établissements de l'Agglomération de Mont de Marsan exclusivement

- d'élargir le tarif unique « partenaires » de 18 € ( valables sur certains spectacles) aux spectacles du dispositif METEORES

Pour ces tarifs jeune public, le Théâtre de Gascogne ne prendra pas en charge le bus pour les établissements hors AGGLOMERATION.

Le reste des tarifs reste inchangé.

**1° La grille des tarifs 2021/2022 s'enrichit donc des tarifs ci-dessus proposés et se présente ainsi :**

		SPECTACLES									
		A	B	C	D	E	F	G	H	Z	
<b>Série 1</b>	<b>Tarif Plein</b>	38	32	26	20	18	12	10		44	
	<b>Tarif Réduit</b> (minima sociaux, étudiants jusqu'à 25 ans, Pass culture, carte mobilité inclusion)	18	18	16	14	12	10	5		24	
	<b>Tarif Abonnement Adulte/CE</b> ( minimum 3 spectacles)	36	28	22	18	16	10	8		42	
	<b>Tarif Jeune</b> (-18 ans) individuel ou abonnement	12	10	8	8	6	6	6		15	
<b>Série 2</b>	<b>Tarif Plein</b>	34	24	18	16	14				40	
	<b>Tarif Réduit</b> (minima sociaux, étudiants jusqu'à 25 ans, Pass culture, carte mobilité inclusion)	16	14	12	10	10				20	
	<b>Tarif Abonnement Adulte/CE</b> (minimum 3 spectacles)	32	22	16	14	12				36	
	<b>Tarif Jeune</b> (-18 ans)	10	8	6	6	6				12	
<b>Toutes séries</b>	<b>Tarif diptyque individuel</b> ( 2 spectacles dans une même journée ou soirée)										
	- 1 spectacle								12		
	- 2 spectacles								20		
<b>Toutes séries</b>	<b>Tarif diptyque groupe</b> ( 2 spectacles dans une même journée ou soirée)										
	- 1 spectacle								10		
	- 2 spectacles								15		
<b>Groupes à partir de 10 personnes</b>		Tarif «abonné» série 1 ou série 2 appliqué									
<b>Tarif Scolaire, séance sur temps scolaire</b> Écoles, Collèges, Lycées		6 € sans transports et 8 € avec transports pour les établissements scolaires de l'Agglomération*									
<b>Tarif scolaire, séance «tout public»</b> ( dans la cas uniquement où la séance scolaire est complète)		6 € sans transports et 8 € avec transports pour les établissements scolaires de l'Agglomération*									
<b>Tarif scolaire</b> lorsque le spectacle n'a pas de séance scolaire programmée ( et au vu de son intérêt pédagogique )		6 € sans transports et 8 € avec transports pour les établissements scolaires de l'Agglomération*									
<b>Représentation Hors temps scolaire</b> <b>Accompagnateur</b> <b>A partir du deuxième accompagnateur</b>		Tarif - 18 ans appliqué Gratuit pour 10 élèves Tarif -18 ans appliqué									
<b>Tarif avantage Jeunes Série 1 &amp; 2</b>		6 € sur présentation de la carte avantage jeunes, sur certains spectacles de la saison*									

<b>Tarif «Très jeune public»</b> ( petite durée et petite jauge) Spectacles de la SAISON et ARTISTES EN COMMUNES	Tarif unique 3,00 €
<b>Tarif «Très jeune public»</b> ( petite durée et petite jauge) avec bus pour les établissements de l'AGGLOMERATION de Mont de Marsan exclusivement Spectacles de la SAISON et ARTISTES EN COMMUNES	5,00 €
<b>Vente en ligne</b> sur le site theatredegascogne.fr	Pas de majoration
<b>Envoi des places</b> pendant la période d'abonnement (jusqu'au 11 septembre) par lettre suivi	4 € par tranche de 10 billets
<b>Avantage Famille:</b> à partir de 1 abonnement adulte et de 1 abonnement jeune achetés	50% sur le deuxième abonnement jeune ( pour les spectacles inscrits dans la brochure avec le pictogramme «sortie en famille»)
Carte <b>CNAS</b> et <b>COSS</b> ( pour le titulaire de la carte et les personnes résidant au foyer du titulaire)	Tarif réduit sur tous les spectacles du Théâtre de Gascogne sur présentation de la carte CNAS et COSS
<b>Impression de la billetterie</b>	Forfait de 50 € pour l'impression des billets pour les spectacles de nos partenaires dans les lieux du Théâtre de Gascogne
<b>Prime de location</b>	1 € par billets vendus pour les spectacles privés dans les lieux du Théâtre de Gascogne
<b>Artistes en Communes</b>	Tarif spécifique de 5 € pour les séance tout public et 3 € pour les séances scolaires sur les spectacles en itinérance sur le territoire
<b>Partenaires – Dispositif METEORES</b>	Tarif unique de 18 € (sur certains spectacles spécifiés par convention avec nos partenaires)
<b>Accès</b>	Tarif unique de 3 € pour les partenaires avec missions à caractère social

## 2° Liste des spectacles 2021/2022 éligibles à la carte avantages jeunes\*.

- Mue
- Vivarium
- OPPB - Mozart
- Et puis on a sauté !
- Les goguettes en trio mais à quatre
- Pourquoi les poules préfèrent être élevées en batterie ?
- An Irish story
- Médée
- La famille vient en mangeant
- Tant bien que mal
- Mange tes ronces
- The wackids
- un jour sans pain
- Un héros
- Dom Juan
- La terre tremble
- Ladaniva
- Parce qu'ils sont arméniens
- Rick le cube
- La combattante Mu Guying
- Vies de papier
- Archie ou l'utopiste
- Pour que tu m'aimes encore
- La champ des possibles
- Koré

**Ayant entendu son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'administration,  
A l'unanimité des membres présents,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** les statuts de la Régie du Théâtre de Gascogne,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire de Mont de Marsan Agglomération en date du 19 juin 2018 désignant Monsieur Antoine GARIEL en qualité de directeur de la régie du Théâtre de Gascogne,

**Décide** de valider la grille tarifaire 2021/2022 en adoptant les trois nouveaux tarifs et les conditions de prise en charge du bus par le Théâtre de Gascogne pour le jeune public,

**Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

-----  
Pour extrait conforme  
A Saint Pierre du Mont, le 16 septembre 2021

Le Président,  
Charles DAYO



Transmission en Préfecture le:  
Affichage le: 20/09/21

